



Prendre soin de vous au travail



Rapport d'Activités
2022

Vos Besoins Nos Actions

Dans le but de promouvoir la santé et la sécurité des salariés, le Ciamt a mis en place une équipe pluridisciplinaire. Cette équipe a pour mission d'assurer le suivi médical personnalisé de vos salariés, de vous aider dans l'évaluation des risques professionnels et dans l'ensemble de vos démarches de prévention. .../

PENSEZ À LA TÉLÉCONSULTATION !

Nous avons développé des visites sécurisées et confidentielles pour vous permettre d'échanger en ligne avec nos professionnels de santé.



+ de 300 collaborateurs engagés pour la santé de vos salariés dont :

+ de 70 médecins du travail

+ de 100 gestionnaires et secrétaires médicaux

40 infirmiers

50 personnes qui constituent l'équipe de préventeurs

"Nos principales missions sont de conseiller, d'anticiper les besoins, de répondre aux questions des adhérents, pour les orienter au mieux."

Jérôme C.,
gestionnaire administratif

"Notre équipe mutualise ses efforts, ses connaissances, ses savoirs, dans le seul but d'aider et d'accompagner le salarié tout au long de sa vie professionnelle."

Fadila K.,
secrétaire médicale

Ce sont eux qui en parlent le mieux...

"Nous croyons en la prévention, car la santé de demain sera la résultante de la prévention d'aujourd'hui."

Nicola C.,
médecin du travail

"Nous sommes entourés au quotidien de plein de personnes compétentes : l'employeur, des médecins du travail, des ingénieurs sécurité... pour apporter une vision globale."

Maud Q., ergonome

"Travailler avec et pour les employeurs, c'est une mission d'importance. Se sentir utile et écouté par les employeurs et par leurs salariés est très plaisant !"

Victor G., assistant technique en santé du travail

"La prévention est au cœur de nos missions. Prévention et promotion de la santé se déclinent auprès des salariés et des entreprises que nous suivons."

Marie-Pierre D.,
infirmière en santé au travail



Découvrez les interviews complètes sur www.ciamt.org

Ciamt

Prendre soin de vous au travail

SOMMAIRE



1	LES ENTREPRISES ADHÉRENTES AU CIAMT	5
2	EFFECTIF DES SALARIÉS DU CIAMT ET ÉVOLUTION	7
3	LES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS DU CIAMT	11
4	ACTIVITÉ DES ÉQUIPES DU CIAMT	13
5	COMMUNICATION	17
6	DÉVELOPPEMENT DES OUTILS, RESSOURCES, COMPÉTENCES	27
7	CONCLUSION	27
8	ANNEXES CAHIERS D'INFORMATIONS	27



L'ergonomie accessible
& responsable



Opti-1

Le porte-document

Notre porte-document pour ordinateur de bureau

Léger, pratique, résistant et bon pour l'environnement, avec Opti-1 votre posture est redressée, votre dos est droit et vous pouvez consulter vos documents sans effectuer de rotation, ni solliciter vos avant-bras et vos cervicales.

Existe en version premium, réglable en hauteur.

Notre réhausseur pour ordinateur portable

Opti-2 permet de placer l'écran de votre portable à la bonne hauteur pour adopter une meilleure posture. Il dispose d'une fonction porte-document vous permettant de placer correctement vos documents entre le clavier et l'écran, le tout restant léger, pratique et résistant.

Il est facilement transportable grâce à son étui unitaire.



Opti-2

Le réhausseur d'ordinateur portable

Opti-Coach

Le module
e-coaching



Votre allié pour régler votre poste de travail

Cette interface est dédiée aux personnes qui travaillent sur écran, afin de régler au mieux, de manière personnalisée, leur poste de travail.

Ludique et dynamique, Opti-Coach s'adapte à toutes les situations, en outre en proposant des animations sur la prévention santé et sécurité au travail.

1 LES ENTREPRISES ADHÉRENTES AU CIAMT

ENTREPRISES ADHÉRENTES AU 31 DÉCEMBRE 2022

• **27 410** salariés

De 1 à 10 salariés	20 565
de 11 à 49 salariés	5 371
de 50 à 299 salariés	1 329
300 salariés et plus	145
TOTAL	27 410

NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS DÉCLARÉS PAR LES ENTREPRISES

Non SIR	380 515
SIR	36 893
De 1 à 10 salariés	72 511
de 11 à 49 salariés	116 615
de 50 à 299 salariés	141 298
300 salariés et plus	86 984
TOTAL	417 408

3 425 entreprises ont adhéré, représentant un effectif de 24 895 salariés

2 981 entreprises ont été radiées, représentant un effectif de 21 070 salariés.

ÉVOLUTION DU CIAMT DEPUIS 2012

Date (au 31.12.)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Salariés suivis	240 412	247 431	253 252	335 038	346 707	353 187	360 437	363 346	401 294	404 939	417 408
Entreprises	247 431	20 130	20 715	26 105	26 496	26 798	26 295	26 193	27 269	27 019	27 410

VISITE À L'EMBAUCHE

Tout salarié embauché doit être vu au moins par un membre de l'équipe médicale



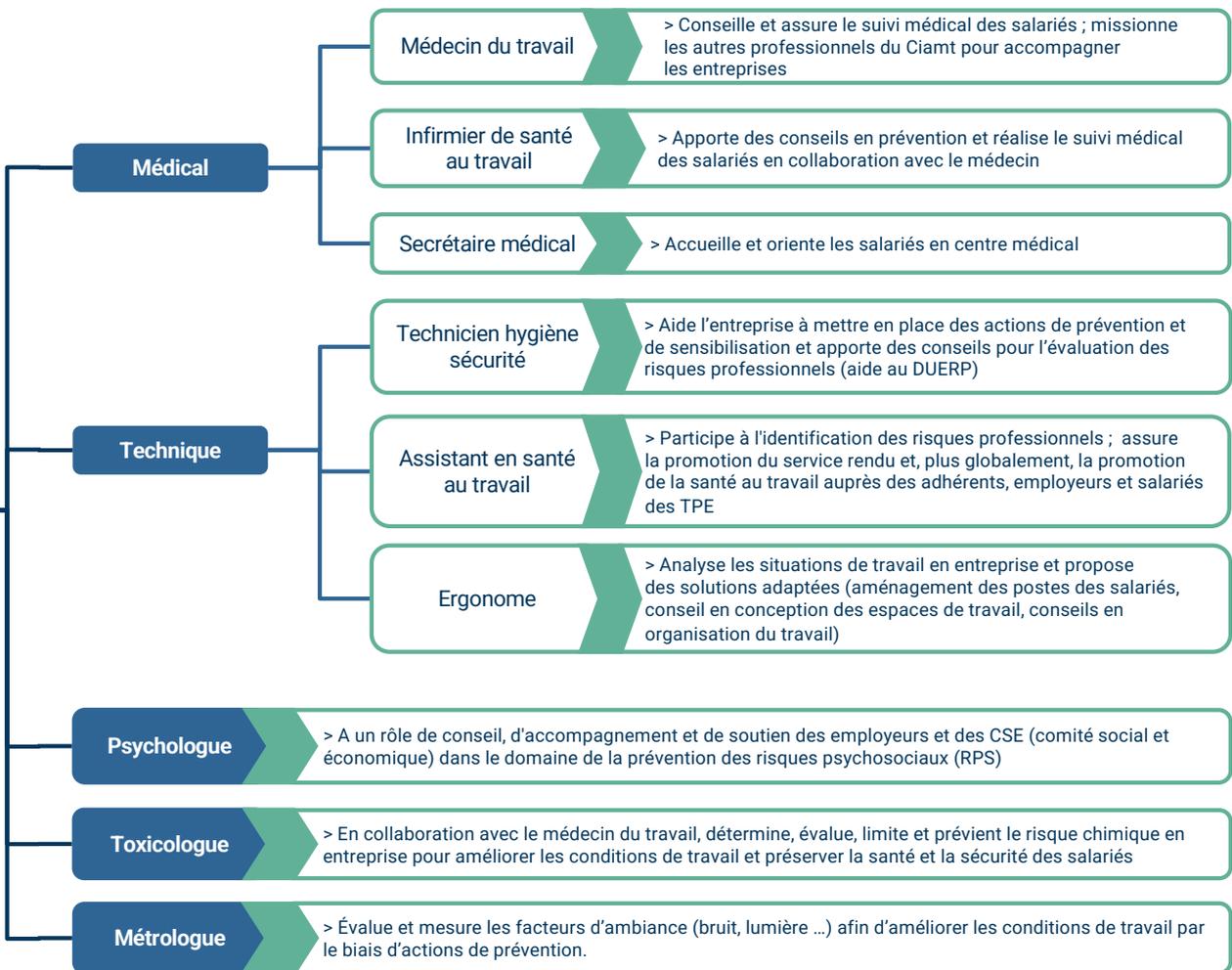
	Suivi Individuel Général	Suivi Individuel Adapté	Suivi Individuel Renforcé
Type de visite	Visite d'Information et de Prévention initiale	Visite d'Information et de Prévention initiale	Examen médical d'aptitude
Qui effectue la visite ?	Un professionnel de santé, médecin du travail ou infirmier	Un professionnel de santé, médecin du travail ou infirmier	Le médecin du travail
Quand a-t-elle lieu ?	À compter de la prise de poste et dans un délai de 3 mois au maximum	Avant l'affectation au poste	Préalablement à l'affectation au poste

VISITES PÉRIODIQUES

Le délai maximum entre deux visites sera de 5 ans. La périodicité est mise en place en fonction des cibles et des critères et diffère en fonction du risque : le suivi ciblé est organisé en fonction de l'évaluation du médecin.

	Suivi Individuel Général	Suivi Individuel Adapté	Suivi Individuel Renforcé
Type de visite	Visite d'Information et de Prévention	Visite d'Information et de Prévention	Examen médical d'aptitude + visite intermédiaire
Délai	Délai fixé par le médecin du travail (5 ans maximum)	Tous les 3 ans maximum	L'examen médical d'aptitude est renouvelé selon une périodicité fixée par le médecin du travail, tous les 4 ans maximum.

Les métiers du Ciamt



2 EFFECTIF DES SALARIÉS DU CIAMT ET ÉVOLUTION

Personnel médical

MÉDECINS 		
52	Médecins à temps complet	7 886 h 84
24	Médecins à temps partiel	2 257 h 62
2	Médecins coordinateurs	303 h 34
4	Médecins collaborateurs	606 h 68
Représentant		11 404 h 42

Soit l'activité de 73,89 médecins à temps complet

Le temps médical

L'effectif global au 31 décembre 2022 est de **82** médecins : 73,89 équivalent temps plein (84 médecins pour 75,15 équivalent temps plein en 2021).

Les collaborateurs médecins

Le recours aux collaborateurs médecins est facilité par la possibilité qui leur a été donnée d'effectuer une majorité des actes du médecin du travail, sous sa responsabilité et dans le cadre de protocoles.

Au 31 décembre 2022, le nombre de collaborateurs médecins est de **4** en fin de formation et recrutés.

INFIRMIÈRES 		
40	Infirmières en santé au travail	5 953 h 04

[40 infirmiers pour 39,74 équivalent temps plein en 2021]

SECRÉTARIAT MÉDICAL		
114	Auxiliaires médicaux	16 514 h 62

Le temps infirmier

Le CIAMT a poursuivi son effort de recrutement infirmier. La mise en place des entretiens infirmiers se poursuit dans le cadre de protocoles validés, elle interviendra progressivement dans le suivi de santé avec la diminution du temps médical.

76 médecins ont une activité avec une infirmière :

- **46** à Paris
- **14** en Seine et Marne
- **16** en Val de Marne

Équipe pluridisciplinaire



7	ergonomes	947 h 93
2	moniteurs sauveteur secourisme	303 h 34
1	Ingénieur en Hygiène et sécurité	151 h 67
16	techniciens hygiène et sécurité	2 426 h 72
1	toxicologue	151 h 67
1	psychologue	113 h 75
22	assistants santé travail	3 317 h 78
50	Représentants	23 927 h 48

Ressources pluridisciplinaires

La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) a permis de confirmer la nomination de 3 nouvelles Assistantes techniques en Santé Travail (ATST).

Les intervenants ont apporté une contribution active à la mise en œuvre du Projet de Service et du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) dans l'esprit de la réglementation où le médecin anime et coordonne l'équipe et établit des demandes d'interventions.

Les équipes ont continué à réaliser des actions en milieu de travail sur de nombreux domaines, donnant tout son sens à l'approche pluridisciplinaire de la santé au travail.

Les managers de proximité, ont continué à conduire dans leurs secteurs de nombreuses réunions d'équipes, avec un retour progressif en présentiel.





CIAMS partenaire de confiance
Plus de 50 employeurs fidèles
depuis 2007

LES FORMATIONS

INTER-ENTREPRISES ou INTRA-ENTREPRISE

En partenariat avec



Prendre soin de vous au travail

**OFFRE
SPÉCIALE
SANTÉ-SÉCURITÉ**

Offert pour chaque stagiaire :

Objets de santé et sécurité

+ 1 trousse de premiers secours

+ 1 sac à dos avec bandes réfléchissantes



TÉLÉTRAVAIL



Photos non contractuelles

Sauveteur Secouriste du travail

+ OFFRE SPÉCIALE SANTÉ-SÉCURITÉ — 2 JOURS

Public : tous publics

Pré-requis : devenir acteur de la prévention santé dans son entreprise

Mettre en application ses compétences en matière de prévention et de santé au travail. Savoir réagir face à une situation d'accident, de la coupure au malaise cardiaque.

Les participants seront formés au nouveau programme, avec leur rôle de prévention et d'apprentissage de l'utilisation d'un défibrillateur.

A l'issue de cette formation, les stagiaires recevront un certificat Sauveteur Secouriste du Travail valable dans le milieu professionnel et le civil.

- Prévenir les dangers dans une situation de travail habituelle
- Informer sur les dangers identifiés
- La protection de la victime
- L'examen
- L'alerte
- Les conduites à tenir en cas de : saignement, fracture, évanouissement, étouffement, brûlure, perte de connaissance, douleurs...

SESSIONS INTER-ENTREPRISES PARIS

Possibilité de sessions en intra-entreprise (groupe de 4 à 10 personnes), à la demande.

CIAMS c'est : 1 238 stagiaires formés en SST, entre 2017 à 2022, et 99,9% de certifications délivrées.

Salarié compétent en santé et sécurité au travail

+ OFFRE SPÉCIALE SANTÉ-SÉCURITÉ — 3 JOURS

Public : tous publics

Pré-requis : être volontaire à être désigné **compétent en Santé et Sécurité au Travail dans son entreprise**
Depuis le 1^{er} juillet 2012, tout employeur a obligation de désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

- Les bases et enjeux de la prévention
- La fonction prévention
- Les principes de l'évaluation des risques
- Les principes de mise en œuvre de la prévention

SESSIONS INTER-ENTREPRISES PARIS

100% des salariés de la session de formation 2022 la recommandent (source questionnaire de satisfaction).

Maintien et actualisation des compétences de Sauveteur Secouriste du Travail

+ OFFRE SPÉCIALE SANTÉ-SÉCURITÉ — 1 JOUR

Public : tous publics

Pré-requis : être titulaire du certificat SST

Contrôle, remise à niveau et réactualisation des connaissances pour prévenir les accidents du travail et intervenir efficacement dans une situation d'urgence.

SESSIONS INTER-ENTREPRISES PARIS

Entre 2017 et 2022, CIAMS a permis, à 1 110 stagiaires, d'actualiser leurs compétences et 100% d'entre eux ont obtenu leur certification.

Attention: pour la validité du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), l'actualisation des compétences doit être effectuée tous les deux ans

✉ ciams.fr@orange.fr

☎ 06 70 15 56 12

🏠 CIAMS
1 place Uranie - 94340 JOINVILLE LE PONT

Personnes en situation de handicap accueillies



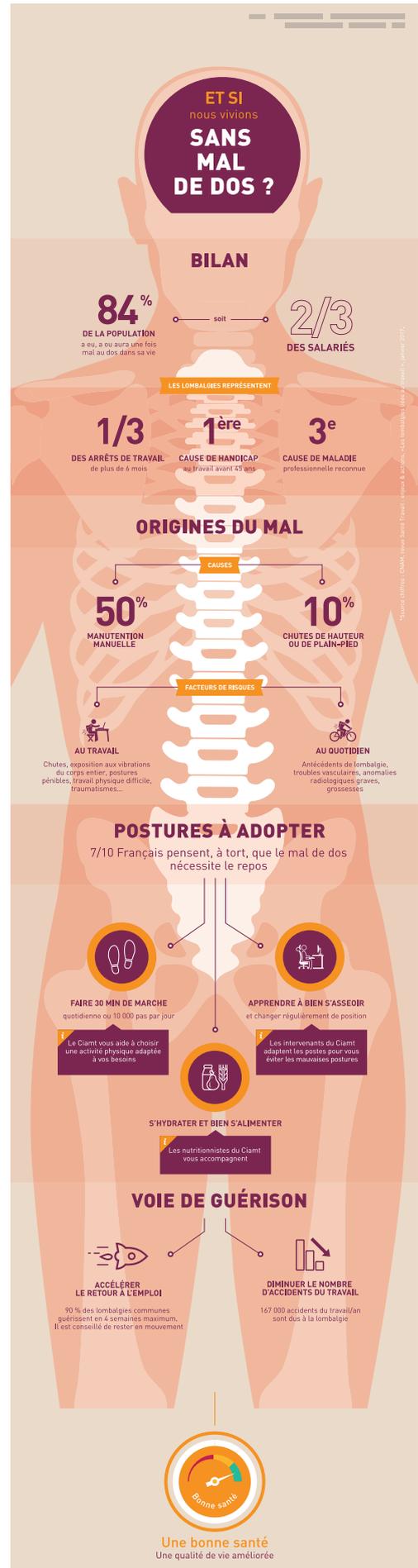
Référent handicap : Sandra ARMABESSAIRE
tél 06 70 15 56 12

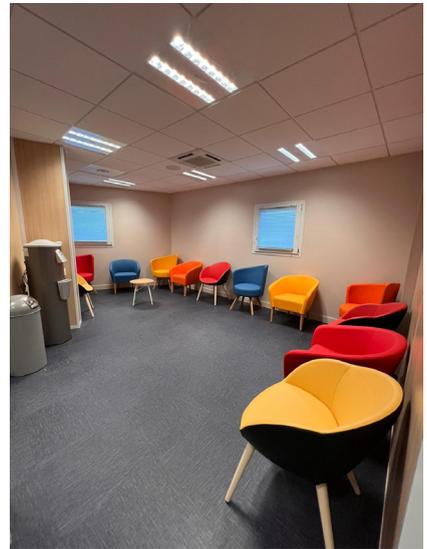
(*) les mesures barrières et de distanciation physique sont rappelées à chaque ouverture de stage et toutes les mesures nécessaires sont prises afin d'éviter tout risque de contagion.

SIÈGE SOCIAL - ADMINISTRATIF

1	Agent d'entretien
3	Accueil
7	Adhésion
1	CME
15	Direction Administrative et Financière
14	Direction générale
6	Direction Technique
6	Responsable opérationnelle
5	Direction des Systèmes d'Information
8	Direction des Ressources Humaines
66	Représentants
	9 709 h 28

soit l'activité de 64,01 personnes temps complet





3 LES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS DU CIAMT

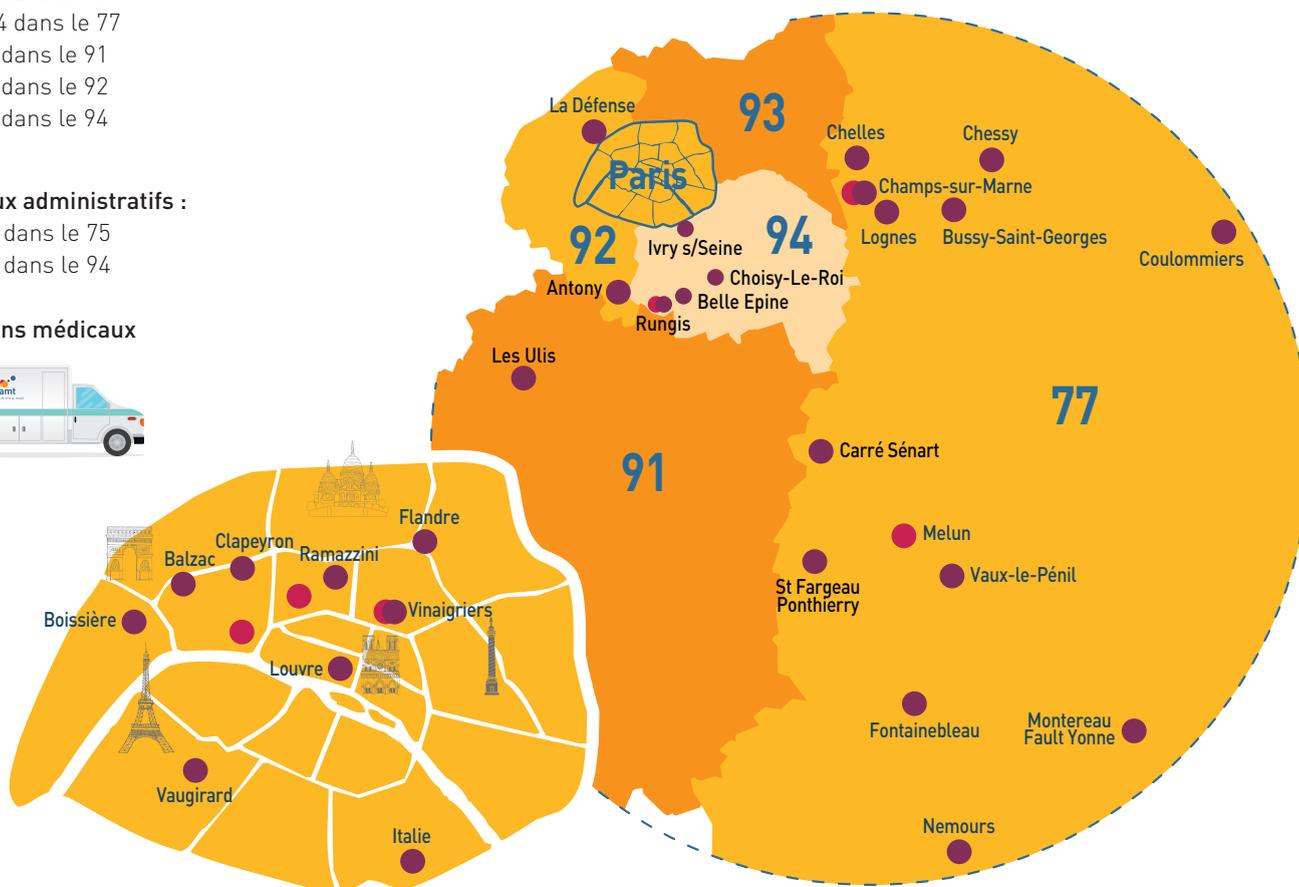
• 31 centres médicaux fixes :

- 9 dans le 75
- 14 dans le 77
- 1 dans le 91
- 2 dans le 92
- 5 dans le 94

• Locaux administratifs :

- 4 dans le 75
- 1 dans le 94

3 camions médicaux



CENTRES MÉDICAUX

Melun

Les centres de Seine et Marne regroupent 14 centres au total dont 7 pour la partie nord et 7 pour la partie sud, pour le suivi de 73 130 salariés ce qui représente 18% des effectifs surveillés du CIAMT.

Il a été proposé d'aménager et rénover complètement le centre de Melun afin qu'il devienne le réceptacle des centres satellites de Saint Fargeau et de Vaux le Pénil. Ce rattachement permettra de s'orienter vers des espaces de travail plus spacieux, plus opérationnels tout en intégrant le nouvel espace connecté et l'accueil PADOA.

Ce nouvel aménagement prévoit notamment la rénovation du rez-de-chaussée de ce centre. Cabinets de consultations, laboratoire/biométrie, espace accueil connecté et PADOA, les espaces dédiés au personnel technique et aux gestionnaires.

Les travaux ont été réalisés durant l'été 2022.

CLAPEYRON - RAMAZZINI

Ces deux centres parisiens nécessitaient d'être à la fois rénovés et agrandis vers des espaces de travail plus fonctionnels en phase avec le nouvel accueil de PADOA et à l'image des derniers centres CIAMT.

Ce sont des anciens centres qui sont trop petits en termes de surface et qui requièrent un rafraîchissement ainsi que des aménagements voire une extension.

Ces centres en l'état ne permettaient pas de développer des espaces de travail collaboratifs.

Dans le cadre de l'évolution des missions des services de santé au Travail et des offres de service, il semblait nécessaire d'évaluer la pertinence des implantations actuelles au regard des surfaces utilisées, du bassin d'emploi et des effectifs surveillés par centres.

Il a été trouvé un local d'une surface de 450 m², afin de pouvoir regrouper ces deux centres.

Les travaux ont débuté en fin d'année pour une ouverture prévue dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.





CRISE-UP

CRISE-UP accompagne ses clients dans la gestion et la résolution des crises pouvant avoir un impact sur la santé des salariés, réduire l'activité et dégrader les conditions de travail.

Leurs interventions spécialisées, impartiales et indépendantes, apaisent les tensions et apportent la confiance nécessaire à la gestion de ces événements critiques. Elles offrent également une vision experte dans un moment troublé, dans l'objectif de rétablir un climat serein et de bonnes conditions de travail.

En second lieu, à la suite ou en dehors de toute situation de crise, Crise-Up accompagne les organisations tout au long de leur démarche de prévention des risques majeurs et des risques psychosociaux. Ils élaborent un diagnostic à partir de leurs méthodologies d'évaluation, issues de la recherche scientifique et dans un processus de co-construction avec les directions, représentants du personnel et toute autre partie prenante. L'utilisation de leurs outils complètement personnalisables leur permet d'arriver à un diagnostic objectif et précis puis d'apporter des solutions de prévention sur-mesure.

4 ACTIVITÉ DES ÉQUIPES DU CIAMT

ACTIVITÉ MÉDICALE

122 266 examens médicaux ont été effectués en 2022, dont 21 % d'examens périodiques. De plus en plus d'examens supplémentaires sont réalisés à la demande des salariés ou des employeurs.

Les inaptitudes et restrictions d'aptitude sont surtout prononcées au cours des visites supplémentaires, de reprise ou pré-reprise du travail, les visites d'embauche et périodiques se concluant dans la majorité des cas par une aptitude simple (99 et 97 %).

ENTRETIENS INFIRMIERS

59 220 entretiens médicaux ont été effectués par nos infirmiers. La progression des ESTI est constante depuis plusieurs années. Soit un total de **181 192** visites effectuées par nos équipes médicales sur l'année 2022.



ÉVOLUTION DES DEMANDES D'INTERVENTION

Les besoins de réalisation des fiches d'entreprise des nouveaux adhérents sont en lien direct avec le nombre d'adhésions au Ciamt qui a été en forte hausse en 2022 comparativement aux 4 années précédentes. Le nombre de nouvelles adhésions a été de **3 425** en 2022 contre 2937 en 2021 et 1908 en 2020.

Depuis les 5 dernières années, le nombre de demandes de création et de mise à jour de fiches d'entreprise faites par les médecins n'a jamais été aussi élevé : **2 386** demandes en 2022. Ce nouveau pic est de **13%** plus élevé par rapport au dernier observé en 2021 (2 114 Fiches d'Entreprise demandées).

Même tendance pour les études de poste, tous types confondus (individuelle, en lien avec une inaptitude, ou collective) qui passe à **1 886** demandes, qui surpasse le pic atteint de 1553 en 2021 soit une augmentation de plus de **21%**.

À lui seul, le nombre de demandes d'études de poste et des conditions de travail liées aux inaptitudes a bondi de presque un tiers (+ 32 %)

On observe une forte augmentation (+80%) de demandes d'accompagnement sur le document unique en 2022 : **293**, contre 162 en 2021.

Au total, les médecins ont établi **4 799** demandes d'AMT en 2022 versus 4077 en 2021, soit environ **18 %** de plus en 2022.

ASSISTANTES SOCIALES/PARTENAIRES

• **2241** dossiers ont été traités par l'équipe de nos 5 assistantes sociales (partenaires). Le médecin du travail est à l'origine de 97% des signalements. 90% des RDV ont eu lieu en présentiel et 10% en distanciel.

Le type de pathologie : **76%** des salariés ne présentent qu'un seul type de pathologie soit :

- **44%** des salariés suivis ont un problème de santé lié à l'appareil moteur/locomoteur

- **19%** en maladie chronique
- **10%** en maladie psychique
- **3%** en handicap sensoriel

Presque un quart présente au moins 2 de ces 4 types de pathologie

- **24%** présentent plusieurs types de pathologies

RESTER EN EMPLOI MALGRÉ LA MALADIE OU LE HANDICAP, C'EST POSSIBLE.



Créée en 2006, notre Cellule Maintien en Emploi (CME) intervient lorsqu'une pathologie évolutive, un accident ou une maladie, en lien ou non avec l'activité professionnelle, menace le maintien en emploi d'un salarié.

1 Qui sont les membres de la CME ?

La plateforme CME est constituée d'une équipe pluridisciplinaire réunissant notamment un médecin superviseur, une assistante juridique, des assistantes du service social et d'autres compétences transverses comme les ergonomes ou des psychologues du travail.



2 Qui peut faire appel à la CME ?

La plateforme CME peut intervenir à la demande :

- **du salarié** dont l'état de santé risque de compromettre son maintien ou retour au travail,
- **de l'employeur** désireux d'optimiser l'accompagnement d'un salarié confronté à un problème de santé, tout en préservant la performance de son entreprise,
- **d'un représentant du personnel** soucieux d'aider un collègue faisant face à un problème de santé à se réinsérer socio-professionnellement,
- **d'un professionnel de la santé et du social** permettant au salarié de bénéficier du réseau d'aide de maintien en emploi.

3 Quels sont les enjeux de la démarche de maintien en emploi ?

- **Redonner confiance** au salarié, le plus précocement possible.
- **Accompagner le salarié** dans son projet professionnel.
- **Assurer la cohérence** des discours médicaux, sociaux et familiaux.
- **Obtenir les bilans indispensables** (médical, professionnel...).
- **Mobiliser le salarié blessé** autour d'un projet professionnel.
- **Superposer** ce projet : aux possibilités et volontés de l'employeur ; aux possibilités des différents partenaires du collectif de travail (collègues, hiérarchie et instances représentatives du personnel) avec étude de faisabilité du projet de maintien en emploi.
- **Solliciter des aides** humaines, méthodologiques, techniques, financières dans des délais réalistes.
- **Assurer un suivi** et une évaluation des démarches.
- **Assurer une conduite** de projet respectueuse de la déontologie de chacun des acteurs concernés, en obtenant leur consentement éclairé dans un système « gagnant-gagnant ».

OUTIL DIGITAL POUR LA PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE « SAM.i »



Le CIAMT a développé un projet de plateforme numérique collaborative appelée « SAM.i » (Solution pour l'Accompagnement, Maintien en emploi, Inclusion).

Cet outil est piloté par notre médecin-coordonateur expert en maintien en emploi.

Cette première plateforme digitale en France, dédiée au maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle à l'ambition de faire converger tous les acteurs de l'accompagnement d'un travailleur en risque de perte d'emploi pour raison de santé, autour de son projet de vie, à l'aide du numérique, pour éviter la perte de son emploi sans alternatives et réussir son maintien en activité salariale.

CELLULE MAINTIEN EN EMPLOI

La CME intervient sur le territoire du CIAMT.

L'équipe se compose d'un médecin superviseur et de 5 personnes qui couvrent l'équivalence de 4 temps plein :

- **1** infirmière (ayant la compétence d'assistante juridique) à temps plein
- **1** assistante administrative à temps plein
- **5** assistantes sociales à temps partiel représentant 2 équivalents temps plein qui se décomposent comme suit :

Paris : 4 jours d'intervention doublé (car 2 assistantes sociales)

Melun : 2 jours d'intervention par semaine

Rungis Bucarest : 2 jours d'intervention par semaine

Champs sur Marne : 2 jours d'intervention par semaine

En ressources complémentaires, suivant des actions à mener, une demande dans l'équipe pluridisciplinaire du CIAMT peut être faite à des ergonomes, psychologues ou techniciens HSE.

Caractéristiques des salariés suivis en 2022 :

2790 salariés ont été adressés à la CME du CIAMT en 2022 contre 2241 en 2021 (soit 549 salariés en plus qu'en 2021). 1333 hommes, 1457 femmes.

- **1332** salariés ont été vus en présentiel, 205 ont eu des informations par téléphone, soit 1537 salariés accompagnés.
- **1031** salariés n'ont jamais pris de RDV auprès de la CME,
- **38** salariés ne sont pas venus à leur RDV auprès de la CME,
- **84** dossiers sont en attente de RDV.

La population signalée aux chargés de mission de la CME du CIAMT est âgée en moyenne de 50 ans pour les hommes et 48 ans pour les femmes.

En l'absence d'appel de la part du salarié dans les deux mois suivant le signalement, le dossier est clôturé avec un message adressé au médecin du travail.

Dans plus des deux tiers des cas, les problèmes de santé sont successifs à une maladie. Néanmoins, dans presque 1/3 des cas, l'origine des problèmes de santé est liée au travail (accident du travail et/ou maladie professionnelle).

Situation de l'emploi du salarié sur la fiche de signalement adressée à la CME, sur **2790 salariés** :

- **1624** (58 %) sont maintenus en poste,
- **990** salariés sont en arrêt de travail,
- **164** dossiers n'ont pas de renseignement sur la situation de travail du salarié.

Description du type de pathologie des salariés ayant une affection caractérisée :

- **72 %** des salariés ne présentent qu'un seul type de pathologie soit :
- **42 %** des salariés suivis ont un problème de santé lié à l'appareil moteur/locomoteur,
- **18 %** en maladie chronique,
- **10 %** en maladie psychique,
- **2 %** en handicap sensoriel.

Dernière situation connue de l'emploi du salarié au 31/12/2022 pour les **1537 salariés** accompagnés par la CME en 2022 :

- La majorité des salariés sont maintenus en emploi dans leur entreprise d'origine, soit **1200** salariés.
- **5** salariés sont maintenus dans l'emploi mais en dehors de leur entreprise d'origine,
- **282** salariés sont sortis du monde du travail,
- **50** dossiers n'ont pas de renseignement sur la situation de travail du salarié.



Évolution des réunions d'information et de sensibilisation



La crise sanitaire a généré de nouvelles contraintes, de nouveaux besoins et de nouvelles façons de travailler. Afin de répondre à ces transformations, le CIAMT a fait évoluer son offre de sensibilisations intra et interentreprises tant sur le plan des sujets que celui des formats.

Ainsi, avant le COVID-19, les réunions se déroulaient essentiellement sous un format classique en présentiel. Cette formule a été conservée, mais l'offre a été diversifiée.

Le CIAMT propose aujourd'hui :

- des conférences en ligne, nommées e-change, accessibles à de nombreux participants, avec échanges en chat sur des thématiques diversifiées,
- des ateliers à distance, par groupes, avec des temps de présentation et des temps d'échanges,
- et toujours des réunions en présentiel, dans les locaux du CIAMT, par petits groupes.

e-Change, des rencontres interactives et participatives en santé & prévention

L'échange est au cœur de notre civilisation et des relations entre les hommes. Il repose sur l'idée de partage motivé par un intérêt commun et secondairement sur l'idée de don. On échange des biens, des services et des idées. Cela correspond à notre philosophie.

Le CIAMT a inauguré ainsi, fin 2020, une nouvelle forme de réunions digitales : *e-Change* est un événement en visioconférence, d'une durée allant de 1h à 1h30.

Chaque rencontre s'organise autour d'un thème développé par des experts, suivi d'un temps d'échange avec des solutions ou pistes d'action suggérées par le CIAMT et ses experts, internes ou externes. L'e-change peut également proposer des exercices, des recettes ou des conseils pratiques et simples à mettre en œuvre par les auditeurs, dirigeants et salariés d'entreprises adhérentes...

Les sujets sont variés, par exemple : le COVID-19 pour les nuls ; la consommation d'alcool et le travail ; bouger au travail ; la résilience ou comment faire face aux épreuves ; la santé de nos dirigeants ; la déficience auditive ; politique handicap, quel intérêt pour l'entreprise ?...

Pour participer aux e-Change

Surveillez votre boîte mail : une communication est envoyée à chaque adhérent avec un lien vous permettant de vous inscrire.

Pour voir ou revoir un e-Change

Une version en replay est mise à la disposition des auditeurs, dirigeants et salariés d'entreprise adhérente sur la chaîne youtube du CIAMT : <https://www.youtube.com/channel/UCkrzQyppTFV4YEDMvGrsGdw> ou sur le site internet www.ciamt.org, rubrique Nos événements → Événements distanciels.

Ateliers et réunions, une offre en constante évolution

Les ateliers et les réunions de sensibilisation sont développés sous deux formats. Si certains sujets ne peuvent être traités qu'en présence des participants, comme *L'usage du défibrillateur*, la plupart d'entre eux sont proposés au choix en présentiel ou en distanciel afin de répondre au mieux aux souhaits et contraintes des participants.

Qu'elles se déroulent en présentiel ou en distanciel, ces rencontres par petits groupes sont organisées autour de sujets qui évoluent en permanence afin de s'adapter aux nouveaux besoins des adhérents : ainsi, par exemple, les TMS (Troubles musculo-squelettiques) sont maintenant traités en deux approches (travail sur écran et activité physique) prenant notamment en compte le développement du télétravail. De même, une nouvelle formation destinée aux futurs retraités, *Les gestes qui sauvent* a été développée suite à la parution du décret n° 2021-469 du 19 avril 2021.

Enfin, le CIAMT développe des rencontres thématiques à la demande, par exemple pour le risque routier ou encore le télétravail, avec un atelier pour les salariés et un autre pour les employeurs. Ces réunions se déroulent en intra-entreprise, ou en inter-entreprises si plusieurs demandes sont exprimées. N'hésitez pas à en parler à votre gestionnaire.

Vous trouverez page suivante les thèmes des prochaines réunions. Pour connaître les dates et vous inscrire, rendez-vous sur le site www.ciamt.org, rubrique Nos événements → Nos réunions de sensibilisation.

5 COMMUNICATION

RÉUNIONS D'INFORMATION ADHÉRENTS

Les inscriptions se font en ligne sur le site internet www.ciamt.org pour les réunions de sensibilisation, et via des liens spécifiques pour les propositions de webinaires (e-change) par e-mailing.

En 2022, sur les 75 réunions initialement proposées, 62 ont été réalisées, 13 ayant été supprimées en l'absence de participants ou regroupées sur d'autres dates existantes en cas d'insuffisance de participants.

Un nouveau thème de sensibilisation 2022 a été proposé en test sous forme de jeu sur la QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail).

Les réunions qui ont eu lieu en présentiel se déclinent en 16 réunions pour les secteurs rattachés à Paris, 6 réunions pour le Val de Marne, et 4 pour la Seine et Marne. Paris reste le secteur le plus attractif pour ce type de réunion.

Le bilan des réunions de sensibilisation inter-entreprises **en présentiel** avec inscription en ligne sur le site CIAMT pour l'année 2022 est le suivant :

Thématiques	Nombre de réunions	Nombre d'entreprises	Nombre de participants
Gestes qui sauvent	9	33	38
QVCT	3	24	25
Risques psychosociaux	4	27	27
Risques routiers	1	3	3
Salarié désigné compétent	2	10	10
Troubles musculo-squelettiques	2	3	3
Usage du défibrillateur	5	13	16
Total Présentiel	26	113	122

La fin de la crise sanitaire en 2022 a permis de proposer presque deux fois plus de réunions en présentiel, et de voir presque triplé le nombre d'adhérents dans nos locaux par rapport à 2021.

Le bilan des réunions de sensibilisation inter-entreprises **à distance** (visioconférence) avec inscription en ligne sur le site CIAMT pour l'année 2022 est le suivant :

Thématiques	Nombre de réunions	Nombre d'entreprises	Nombre de participants
Conduites addictives	3	21	21
Document Unique	13	109	114
Risque routier	4	14	15
Salarié désigné compétent	5	39	40
Troubles musculo-squelettiques activité physique	2	11	11
Le travail sur écran : quels moyens de prévention ?	4	34	35
Risques psychosociaux	5	24	27
Total Distanciel	36	252	263

En 2022, le CIAMT a proposé 30 % de plus de réunions à distance qu'en 2021.

Le nombre d'entreprises ayant assisté à ces modules a plus que doublé, tout comme le nombre de personnes y participant.

62 réunions de sensibilisation inter-entreprises 2022 ont eu lieu en présentiel + en distanciel représentant 385 participants.

En 2022, le nombre de participants aux diverses sensibilisations inter-entreprises a plus que doublé par rapport à 2021.

e-Change, des rencontres interactives et participatives en santé & prévention



L'échange est au cœur de notre civilisation et des relations entre les hommes. Il repose sur l'idée de partage motivé par un intérêt commun et secondairement sur l'idée de don. On échange des biens, des services et des idées. Cela correspond à notre philosophie.

Le CIAMT a inauguré ainsi, fin 2020, une nouvelle forme de réunions digitales : e-Change est un évènement en visioconférence, d'une durée allant de 1h à 1h30.

Chaque rencontre s'organise autour d'un thème développé par des experts, suivi d'un temps d'échange avec des solutions ou pistes d'action suggérées par le CIAMT et ses experts, internes ou externes. Cela pourrait être également des exercices, des recettes ou des conseils pratiques et simples à mettre en œuvre par nos auditeurs, dirigeants et salariés d'entreprise adhérente...

Les sujets sont variés, par exemple :

- le COVID-19 pour les nuls ;
- la consommation d'alcool et le travail ;
- les risques chimiques en entreprise ;
- bouger au travail ;
- la résilience ou comment faire face aux épreuves ;
- la santé de nos dirigeants...

Pour participer aux e-Change



Surveillez votre boîte mail : une communication est envoyée à chaque adhérent avec un lien vous permettant de vous inscrire

Pour aller plus loin

Pour voir ou revoir un e-Change : Une version en replay est mise à la disposition des auditeurs, dirigeants et salariés d'entreprise adhérente sur la chaîne youtube du CIAMT <https://www.youtube.com/channel/UCkrzQyppTFV4YEDMvGrsGdw>



Prendre soin de vous au travail

Le CIAMT a poursuivi le développement des webinaires en 2022 de type « E-change » qui ont permis de toucher un plus grand nombre de personnes en même temps.

Les E-change réalisés par le pôle technique **à destination des employeurs** ont été visionnés en direct ou en mode différé par 312 personnes.

	Nombre de participants	Nombre de replay	Total nombre de participations
Les troubles DYS chez l'adulte : parlons-en ! (08/12/2022)	54	22	79
Travail sur écran : Quels moyens de prévention ? (15/02/2022)	146	90	236
			312

Enfin le pôle a proposé des sessions de webinaires à destination des salariés soit en intra-entreprise pour les grosses entreprises ou les entreprises multisites ou en inter-entreprises sur un thème très demandé : « adopter les bonnes pratiques au bureau et à domicile »

	Nombre de sessions	Nombre de participants	Nombre de replay	Total nombre de participations
Adopter les bonnes pratiques au bureau et à domicile	6	910	113	1023

Au total ce ne sont pas moins de **1023** personnes qui ont suivi en 2022 ces réunions de sensibilisation organisées par le pôle technique.

Ce chiffre très nettement en hausse démontre l'attrait des adhérents probablement suite à la mise en place ou au développement du télétravail, mais aussi la capacité d'adaptation dont le CIAMT a su faire preuve pour répondre aux besoins des adhérents

ACTIONS DE PARTENARIAT ET DE COLLABORATION EXTERNE

Au cours de l'année 2022, ont eu lieu en partenariat avec le CIAMS :

- **35** formations initiales de 2 jours " *SST* "
- **29** formations de 1 jour " *maintien et actualisation des compétences SST* "
- **2** formations de 3 jours " *salarié compétent en santé et sécurité au travail* "

Le CIAMT a poursuivi sa participation aux actions régionales en s'engageant avec d'autres services et organismes préventeurs :

- dans la Prévention de la Désinsertion Professionnelle,
- les Risques Psycho-Sociaux,
- les produits CMR (substitution des produits CMR et repérages),
- le Risque Routier,
- dans le cadre de conventions (CRAMIF, DIRECCTE, ARACT).

Une réforme pour renforcer et décloisonner la prévention en santé au travail



Par Bettyna LEVEL, Directrice juridique du CIAMT

Suite à l'accord national interprofessionnel du 10/12/2020 sur la prévention en santé au travail, et après échanges et amendements parlementaires, une nouvelle loi santé au travail du 2 août 2021 a été promulguée. Elle entre en application le 31 mars 2022, mais de nombreux décrets sont attendus. Que faut-il en retenir ?

Le programme du Président de la République vise à faire de la France le pays de référence en matière de Prévention. Cet objectif s'inscrit également dans le Plan Innovation Santé 2030 qui a été publié en juillet dernier. Les Services de Prévention en Santé au Travail s'inscrivent plus que jamais dans un paysage innovant et décloisonné avec une nouvelle réforme.

La **loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail** transpose l'accord national interprofessionnel (ANI) conclu le 10 décembre 2020 par les partenaires sociaux en vue de réformer la santé au travail. Elle contient également des mesures visant à décloisonner la santé publique et la santé au travail.

En voici les principaux points clés.

Un nouveau nom

Les Services de Santé au Travail deviennent des **Services de Prévention en Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)** et voient leurs missions étendues (évaluation, vaccination, conseil sur l'impact du télétravail et sur la promotion du sport).

Un socle de services obligatoires et soumis à certification

Les SPSTI vont devoir fournir aux adhérents et travailleurs, un ensemble socle de **services qui couvrent toutes les missions de prévention** y compris une cellule de prévention de désinsertion professionnelle. Des services complémentaires pourront être proposés.

Cet ensemble socle sera **financé par une cotisation encadrée** où chaque salarié compte pour une unité quel que soit son temps de travail. L'encadrement tarifaire sera défini sur la base d'un coût moyen national de l'ensemble des socles de services.

Les SPSTI devront être certifiés par un organisme de contrôle indépendant en complément de l'agrément.

Le DUERP et PAPRI Pact

Le contenu du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est renforcé avec pour **objectif d'en améliorer son accessibilité**. Sont ainsi prévus :

- Une conservation successive durant au moins 40 ans ;
- Le dépôt dématérialisé du DUERP et de ses mises à jour sur un portail numérique géré par les organisations d'employeurs.

Les entreprises de plus de 50 salariés devront élaborer un **programme annuel de prévention** des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact).

Le Dossier Médical Partagé (DMP) et le Dossier Médical en Santé Travail (DMST)

Le médecin du travail pourra accéder et alimenter le DMP d'un salarié avec son accord.

En complément, le DMST sera ouvert au médecin praticien correspondant.

Le DMP pourra comporter, avec l'accord du salarié, un volet santé travail dans lequel seront versés les éléments du DMST. Ce volet sera accessible aux professionnels de santé de ville ou en milieu hospitalier.

Des Moyens de Prévention renforcés

Ils se traduisent par plusieurs mesures :

- **Consécration de la télémédecine pour le suivi en santé au travail**
Les professionnels de santé au travail pourront recourir aux pratiques médicales ou de soins à distance, dite « télémédecine » en dehors du contexte pandémique, pour le suivi individuel du salarié, en tenant compte de son état physique et mental, avec l'accord du salarié et dans les conditions du respect de la confidentialité.

ACTIONS RÉALISÉES EN MILIEU DE TRAVAIL

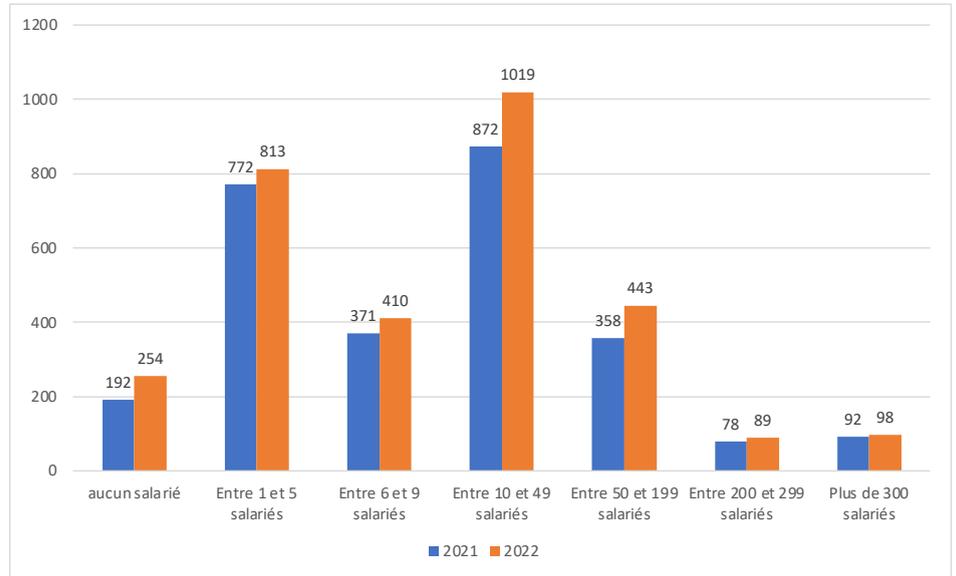
Les intervenants de l'équipe technique accompagnent les entreprises dans l'amélioration de leur démarche de prévention et l'évaluation des risques professionnels. Ils effectuent également des analyses de risques chimiques, des mesures d'ambiance sonore et lumineuse et des études de poste de travail à la demande des médecins du travail.

Le nombre d'adhérents bénéficiant au moins d'une AMT (3 126 en 2022) est en hausse par rapport aux années précédentes.

En 2021, 2 735 entreprises avaient bénéficié d'au moins une AMT, 254 432 en 2020.

La répartition des **3 126** entreprises ayant bénéficié au moins d'une action en milieu de travail (AMT) en 2022 est représentée sur le graphe ci-après en fonction de la taille.

Nombre d'entreprises ayant eu au moins une AMT par taille d'établissement



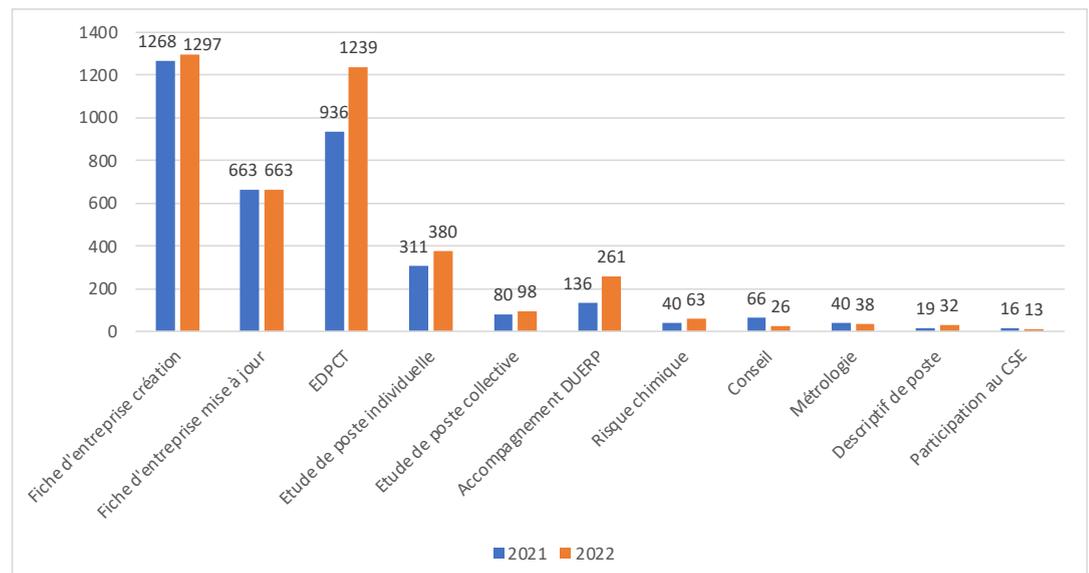
3 126 entreprises sur 27 000 ont bénéficié au moins d'une AMT en 2022, contre 2 735 en 2021, soit 14,4 % de plus. 94 % des entreprises ayant bénéficié d'au moins une AMT sont des entreprises de moins de 200 salariés. Ce qui montre que nous parvenons à toucher notre cible des TPE et PME.

Le nombre d'ETI qui est assez faible au CIAMT est minoritaire en termes d'AMT, ce qui est logique.

À noter que le découpage de l'effectif fait par le logiciel PADOA n'est pas ajustable en termes de seuils, par exemple pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Nombre et type d'AMT réalisées en 2022

4 120 AMT ont été réalisées en 2022 versus 3575 en 2021, soit plus de 15 % de hausse.



- **Création du Passeport Prévention pour tracer les acquisitions en santé et sécurité**

L'employeur, l'organisme de formation ou le salarié devront renseigner dans ce passeport les attestations, certificats et diplômes obtenus par le salarié dans le cadre des formations relatives à la santé et à la sécurité au travail.

- **Création d'une visite de mi-carrière (45 ans)**

Le travailleur est examiné par le médecin du travail ou l'infirmier en santé au travail au cours d'une visite médicale de mi-carrière organisée à une échéance déterminée par accord de branche ou, à défaut, durant l'année civile du 45^e anniversaire du travailleur. L'examen médical vise à établir un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du travailleur, évaluer les risques de désinsertion professionnelle et sensibiliser le travailleur sur la prévention.

- **Création des rendez-vous de liaison pour les longs arrêts de travail**

La loi crée un « rendez-vous de liaison » entre le salarié et l'employeur, associant le Service de santé au travail, pour les arrêts de travail supérieurs à une durée qui sera fixée par décret. Ce rendez-vous a pour objet d'informer le salarié qu'il peut bénéficier d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle, de l'examen de pré-reprise et de mesures individuelles telles que l'aménagement du poste ou du temps de travail.

- **Modification des visites de fin de carrière pour les suivis renforcés**

La loi Santé vient à nouveau modifier le régime de la visite de fin de carrière des salariés sous surveillance renforcée (SIR).

Un décret du 09/08/2021 est paru pour les précisions (voir encadré p.8).

- **Précisions sur les essais encadrés et les conventions de rééducation professionnelle**

Actuellement, un salarié en arrêt de travail peut, avec l'accord de son médecin traitant, accéder à des formations professionnelles ou à des actions d'évaluation, d'accompagnement, d'information et de conseils auxquelles la CPAM participe :

CRPE (Convention de Rééducation Professionnelle en Entreprise) et essai encadré.

La Loi Santé Travail intègre ces dispositifs dans le Code de Sécurité sociale (Essai encadré) et le code du travail (CRPE).

- **Des nouveautés pour le suivi des intérimaires, salariés indépendants et extérieurs**

Pour les salariés intérimaires : lorsque l'entreprise utilisatrice dispose de son propre SPST, les intérimaires peuvent être suivis par celui-ci avec une convention avec l'agence de travail temporaire.

Les travailleurs indépendants peuvent désormais s'affilier à un SPSTI avec une offre spécifique.

Pour les salariés extérieurs intervenant sur le site de l'entreprise : lorsque l'entreprise dispose de son propre SPST, les salariés ou non salariés peuvent être suivis par celui-ci avec une convention.

Une Gouvernance réformée au niveau national, régional et local :

- **Au niveau national**

Un comité national de prévention et de santé au travail (CNPST), aux compétences étendues, est institué au sein du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT). Un article complémentaire prévoit les conditions de la fusion des agences régionales pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).

- **Au niveau régional**

Au sein du comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) est créé le Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail (CRPST).

- **Au niveau des SPST et donc au CIAMT**

Toujours paritaires, les membres du CA seront nouvellement désignés :

- Côté employeur, par les organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel parmi les entreprises adhérentes.

Le Président restera issu du collège employeur.

- Côté salarié des entreprises adhérentes, par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel.

La loi introduit la désignation d'un Vice-Président salarié.

Les mandats pourront se succéder dans la limite de deux fois.

La majeure partie des AMT concerne la réalisation des **Fiches d'Entreprise (47,5 %)**.

Le nombre de Fiches créées ou mises à jour est du même ordre que les années précédentes.

En revanche, nous observons une augmentation du **nombre d'études de poste réalisées en lien avec une inaptitude**, qui représentent **30%** des actions des intervenants du pôle technique.

Cette augmentation est de 32,5% supérieur par rapport au pic de 2021.

Le **nombre d'études de poste en ergonomie** est en augmentation également et représente **12%** des actions des intervenants. Il atteint 478 en 2022 (380 études de poste individuelles + 98 études de poste collectives) soit une augmentation de 22 % par rapport au pic de 2021.

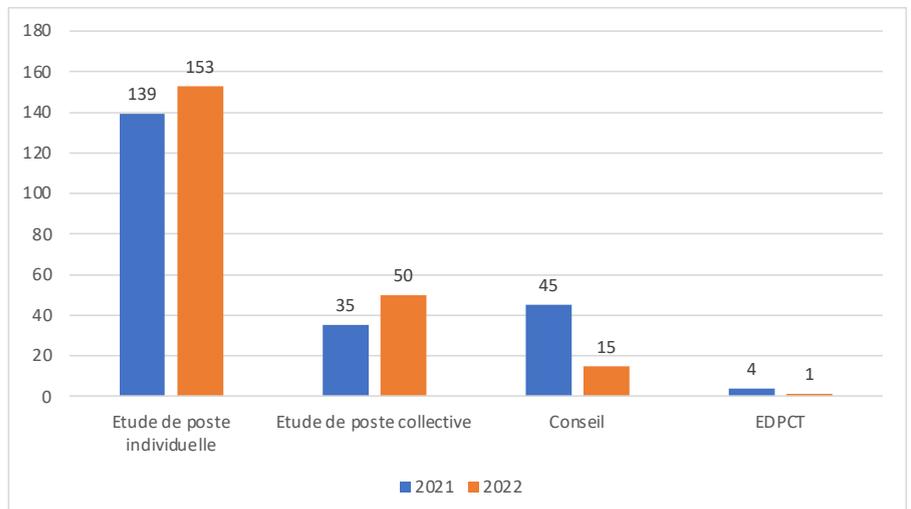
Le nombre de conseils réalisés pour le **Document Unique** en 2022 est en très forte augmentation (**+92 %**) après avoir subi une légère baisse en 2021.

ACTIONS DES ERGONOMES INTERNES ET PRESTATAIRES

En 2022, le nombre d'études de poste (individuelles et collectives) effectuées par des ergonomes internes et prestataires visant à un aménagement est de 478, **une augmentation de 22%** par rapport à 2021.

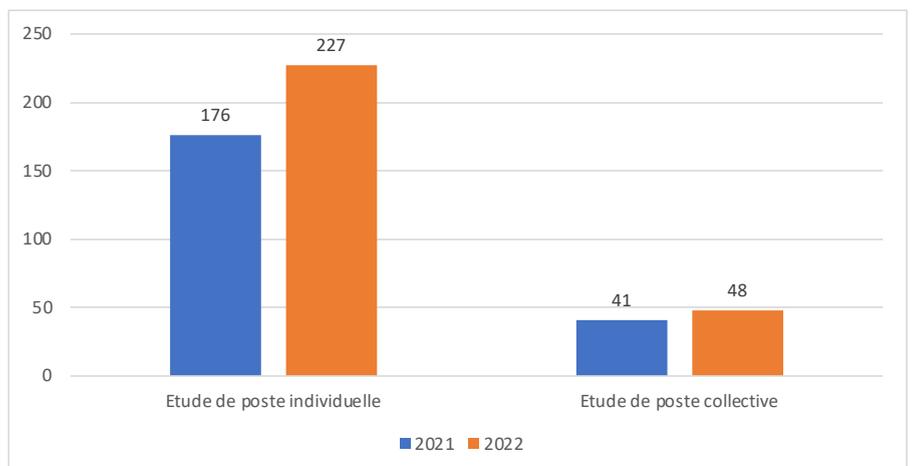
Typologie des interventions réalisées par les ergonomes internes

Les 6 ergonomes du CIAMT présents toute l'année 2022 ont réalisé 203 études de poste dont 153 individuelles et 50 collectives, soit 17 % de plus qu'en 2021.



Typologie des interventions réalisées par les prestataires

275 études de poste individuelles et collectives en ergonomie ont été sous traitées en 2022 soit 27% d'augmentation par rapport à 2021 bien que l'augmentation du nombre de demandes de ces AMT ait été de 1,4% entre 2021 et 2022.





Point de vigilance

La Loi Santé Travail renforce le contrôle de conformité des équipements de travail et de protection individuelle (ET/EPI), avec des sanctions renforcées.

Le fait d'exposer, de mettre en vente, de vendre, d'importer, de louer, de mettre à disposition, de céder à quelque titre que ce soit un ET/PI n'ayant pas fait l'objet d'une procédure d'évaluation de conformité est puni de 50 000 € et 100 000 € d'amende en cas de récidive.

Si ces ET/PI ne satisfont pas aux règles techniques ou exigences essentielles de santé et de sécurité, est encourue une amende de 100 000 € et 200 000 € en cas de récidive.

Lorsque ces situations sont de nature à compromettre la santé ou la sécurité des utilisateurs ou d'autres personnes, la peine d'amende encourue est de 200 000 € et de 400 000 € en cas de récidive.

La surveillance sur le marché est confiée à une autorité de contrôle dont les modalités seront définies par décret à venir.

Ces autorités s'assureront entre 8h et 20h, du respect des opérateurs économiques, de leurs obligations respectives et le cas échéant, mettront leurs pouvoirs en œuvre de manière proportionnelle.

Nouvelles dispositions pour la visite médicale de fin de carrière

Le décret du 9 août 2021 relatif à la visite médicale des travailleurs avant leur départ à la retraite s'applique aux travailleurs dont le départ ou la mise à la retraite **intervient à compter du 1^{er} octobre 2021**.

L'objectif de ces nouvelles dispositions est d'améliorer le suivi des salariés concernés, compte-tenu des potentiels effets à long terme sur leur santé des risques auxquels ils ont été exposés.

Les salariés concernés sont ceux qui sont exposés :

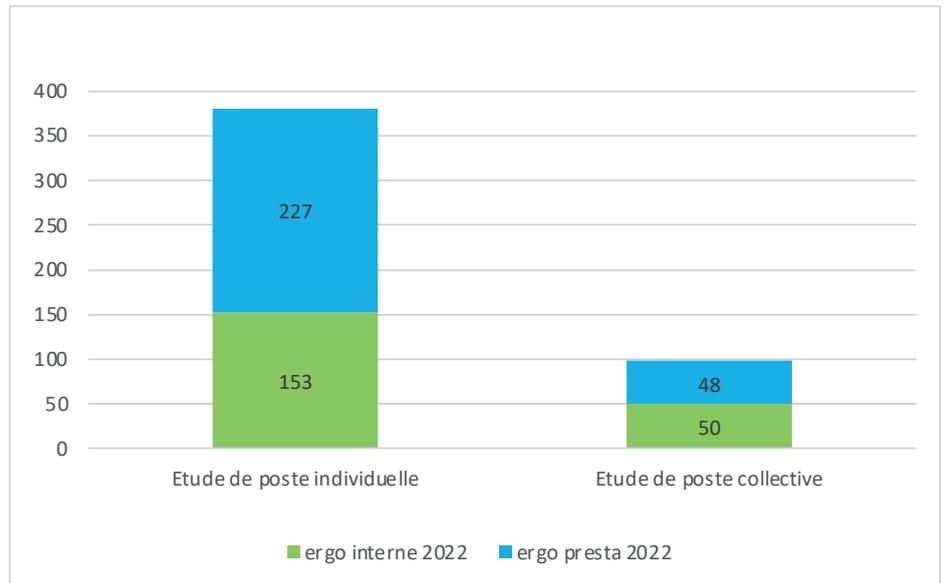
- À l'amiante ou au plomb
- Aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction
- Aux agents biologiques Groupes 3 et 4
- Aux rayonnements ionisants
- Au risque hyperbare
- Au risque de chute en hauteur
- Ou les postes conditionnés à l'examen d'aptitude

La loi prévoit ainsi que la visite devra intervenir : « dans les meilleurs délais » après la fin de l'exposition au(x) risque(s) ayant justifié la surveillance renforcée si cette exposition cesse avant la fin de carrière. Dans les autres cas, avant le départ en retraite.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043927208>



Répartition des interventions réalisées par les ergonomes (internes et prestataires)



La proportion des études de poste réalisées en interne diminue en 2022 à 42% contre 45% en 2021 et 65% en 2020. Cette diminution de prise en charge interne, s'explique par une diminution des ressources internes (absence d'une ergonome du CIAMT en arrêt maladie sur toute l'année 2022, ergonome non remplacée, des absences maladie).

De ce fait le CIAMT a poursuivi le recours à des prestataires externes en ergonomie, afin de répondre aux demandes des médecins. À noter que la recherche de nouveaux prestataires s'est poursuivie en 2022

afin de compenser les départs de prestataires qui ne répondaient pas aux attentes du CIAMT ou qui sont partis vers d'autres régions ou perspectives professionnelles.

Cette sous-traitance nécessite un travail de suivi au long cours tant sur l'aspect administratif (reporting PADOA, facturation) que sur la qualité des prestations réalisées.

Si le nombre d'études de poste a peu évolué (+1,4%), le prorata d'études de poste sous traitées lui continue à augmenter du fait de l'absence de ressources internes. En 2022, 58% de ce type d'intervention ont été prises en charge par des prestataires versus 55% en 2021.

Le pôle technique a poursuivi la mise en œuvre des sessions de sensibilisation à distance des employeurs et des salariés, ce qui permet de répondre au besoin en mobilisant moins de ressources.

Si le recours à la sous-traitance a permis de répondre au besoin, il nécessite un travail de suivi conséquent tant sur l'aspect administratif que sur la qualité des prestations réalisées.

Témoignages



Samira EL MOQADDEM

Secrétaire médicale, CIAMT

Lorsque nous accueillons les salariés, nous leur expliquons le changement d'organisation de la visite et nous leur demandons leur adresse mail personnelle afin qu'ils puissent accéder à leur espace santé. La plupart d'entre eux sont très satisfaits et **nous accompagnons les salariés dans la pré-visite s'ils en ont besoin.**

Avec Padoa, nos missions évoluent vers un renforcement du relationnel avec les salariés, nous sommes plus proches d'eux.



Dr Geneviève LABATIE

Médecin du travail, CIAMT

La plateforme Padoa est beaucoup plus transparente, tout est transmis automatiquement et en temps réel dans le logiciel. Je peux voir immédiatement les actions réalisées par les différents intervenants.

Le questionnaire de la pré-visite nous est d'une grande utilité lors de la consultation : les grandes lignes sont déjà abordées et constituent une base de discussion pour aller à l'essentiel.

6 DÉVELOPPEMENT DES OUTILS, RESSOURCES, COMPÉTENCES

Le pôle technique a poursuivi **l'utilisation d'outils digitalisés** comme « Livestorm » ou « Teams » pour les échanges à distance en visio conférence.

Ces outils permettent ainsi de s'adapter aux besoins des adhérents pour lesquels l'AMT sur le terrain n'aurait pas été la plus efficiente : effectif important, ou sur de multiples sites ou ayant des salariés travaillant en région pour la majeure partie de leur temps de travail.

Le Ciamt a poursuivi l'expérimentation avec les outils de l'Association pour le Développement de Mon Diagnostic Prévention (ADMDP), qui regroupe plus de 22 SPSTI. Ces outils d'aide à l'élaboration de la Fiche d'Entreprise et du Document Unique ont été testés. Le Ciamt a adhéré fin 2022 à ce groupement de SPSTI.

L'objectif est de pouvoir disposer de modèles de fiches d'entreprise simples, dont une partie serait renseignée par les entreprises et complétées par les intervenants du Ciamt via un outil digital, afin d'accroître le nombre de fiches d'entreprise réalisées, notamment pour les nouveaux adhérents.

De nouvelles trames de compte rendu d'intervention ont vu le jour en 2022, sur les métrologies sonore et lumineuse, et comptes-rendus d'AMT d'accompagnement au document unique, afin d'homogénéiser les pratiques et les livrables aux entreprises.

7 CONCLUSION

Le nombre global d'interventions réalisées en 2022 a augmenté de 15 % par rapport à 2021.

Plus particulièrement, le nombre d'études de poste en lien avec une inaptitude, réalisées par les intervenants du pôle technique en 2022 a augmenté de 32 %. Ce type d'intervention représente à lui seul 30% des actions de l'ensemble des intervenants du pôle technique, contre 24 % en 2021.

Le nombre de nouvelles adhésions est passé de 2937 en 2021 à 3 425 en 2022 soit + 16,5 %.

Le nombre d'adhérents ayant bénéficié au moins d'une AMT est en hausse de plus de 14 % par rapport à 2021.

Le nombre de demandes de création et de mise à jour de fiches d'entreprise faites par les médecins est de 13% plus élevé par rapport au dernier observé en 2021.

Les équipes techniques ont répondu au mieux aux autres demandes des entreprises et des médecins du travail en intervenant toujours préférentiellement dans les TPE et les PME.

Les services rendus aux adhérents par le CIAMT dans le cadre du projet de service s'intensifient grâce notamment à l'acquisition de matériel et de solutions informatiques, et l'affectation de ressources humaines adaptées aux enjeux et aux objectifs.

8 ANNEXES CAHIERS D'INFORMATIONS

INFORMATIONS PROSPECT

INFORMATIONS ADHERENT

INFORMATIONS SALARIE SUIVI

INFORMATION PREVENTION DESINSERTION



Pour en savoir plus sur le Ciamt rendez-vous sur www.ciamt.org

Prendre Soins ensemble de Vos Salariés

Parce que le bien-être au travail agit sur le bien-être son travail, le Ciamt prend soin de la santé de vos salariés et les accompagne tout au long de leur vie professionnelle.

1

LÀ DÈS LE 1^{ER} JOUR !

Dès le 1^{er} jour du salarié dans votre entreprise, il est reçu par un médecin du travail, ou un infirmier de santé au travail du Ciamt, qui s'assure de sa bonne santé.



2

SON SUIVI EST PERSONNALISÉ

Selon le statut du suivi individuel du salarié (renforcé, adapté ou général), sa visite médicale avec un professionnel de santé aura lieu tous les 2, 3 ou 5 ans.



3

LE CIAMT FORME ET SENSIBILISE AUX GESTES QUI COMPTENT

En accord avec vos souhaits et vos besoins, vos salariés peuvent se former grâce au Ciamt : utilisation d'un défibrillateur, gestes de premiers secours en entreprise (SST), prévention des risques routiers...

Retrouvez l'agenda de toutes nos réunions sur www.ciamt.org

4

VOS SALARIÉS SONT SOUTENUS...

Un souci physique, mental, sensoriel ? Vos salariés ont accès à un espace dédié sur le portail informatique Padoa.

Ils peuvent prendre rendez-vous avec un médecin du travail Ciamt qui peut les conseiller, leur prescrire des examens ou les orienter vers un autre professionnel.



5

... ET ACCOMPAGNÉS EN CAS DE BESOIN

S'ils sont arrêtés plus de 3 mois, une visite de pré-reprise est demandée pour qu'ils soient dans les meilleures conditions à leur retour.



6

DES EXPERTS À LEUR ÉCOUTE

Leurs postes doivent être aménagés ? Le médecin du travail Ciamt fait appel à un expert qui vient rencontrer vos salariés afin d'analyser leurs besoins et proposer des solutions.



7

ET S'ILS NE PEUVENT PLUS TRAVAILLER ?

Des professionnels du maintien en emploi du Ciamt conseillent vos salariés et les aident à trouver des solutions.

Tout savoir sur la Cellule de Maintien en Emploi sur www.ciamt.org